

Conseil d'administration

Délibération n° 87 - 10 du 13 février 1987

relative à l'Institut de l'eau

Le conseil d'administration :

- Vu** la loi n° 64-1245 du 16/12/1984, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, modifiée, notamment son article 14 ;
- Vu** le décret n° 66-700 du 14/09/1966 relatif aux agences financières de bassin, modifié, notamment son article 9-7° ;

D E L I B E R E


Article 1 :

Le conseil d'administration donne son accord sur le principe de la création d'un Institut de l'Eau.

Article 2 :

Le conseil d'administration donne son accord de principe à l'existence d'un protocole relatif à la création d'un Institut de l'eau mais demande l'ouverture de négociations sur la teneur de ce protocole.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



C. FABRET

Le Président
du conseil d'administration



O. PHILIP

